

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN  
COMTÉ DE MONTMORENCY**

**SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 5 MARS 2018**

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 5 mars 2018 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

**1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire**

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

18-03-9285

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 5 février 2018**

18-03-9286

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le procès-verbal du 5 février 2018 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer**

18-03-9287

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 57 504,98 \$, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

18-03-9288

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 204 662 .30\$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**5. Première période de questions**

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

**6. Correspondances**

**Symposium 2018- Arts et Reflets de Château-Richer**

18-03-9289

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 200 \$ pour l'événement Arts et Reflets Château-Richer, qui aura lieu les 10, 11, et 12 août 2018, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Demande de commandite pour le Tournoi Provincial de Baseball PEE-WEE**

18-03-9290

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une commandite de 100\$, à l'occasion de la 27<sup>ième</sup> édition du Tournoi provincial de baseball PEE-WEE de Beauport, qui aura lieu du 26 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2018, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Demande de financement pour le camp spécialisé de Laura Lémerveil édition 2018**

18-03-9291

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 500 \$, pour le camp d'été spécialisé de Laura Lémerveil, édition 2018, conditionnement à la preuve d'inscription du résident de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Demande de subvention de l'Association du Lac-la-Retenue**

18-03-9292

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la municipalité verse une subvention de 620\$ à l'Association du Lac-la-Retenue, pour une contribution pour les assurances pour l'année 2018, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.**

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Mandat est donné pour compléter la politique de la famille et des aînés (MADA) auprès de l'Union des Loisirs et Sports de la Capitale au coût de 20700 \$ ;

**8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux**

**Loisirs (Michel Laberge)**

- La semaine de relâche est en cours ;
- La fête de l'hiver fut un succès avec 180 personnes pour le souper et plus de 250 personnes durant la journée ;
- Assemblée générale de L'œuvre des Loisirs au centre municipal mercredi le 13 mars 2018 ;

**Sauveteurs été 2018**

18-03-9293

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil effectue l'embauche de deux sauveteurs pour la piscine aux loisirs, pour l'été 2018, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Animatrice responsable - été 2018**

18-03-9294

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil effectue l'embauche d'une animatrice responsable pour le terrain de jeux été 2018 aux loisirs, soit Mme Léonie St-Hilaire, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Demande d'aide financière pour le programme d'accompagnement en loisirs**

18-03-9295

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil accepte de verser une aide financière de 1100\$, s'il y a lieu après application de subvention, pour l'été 2018, pour le programme d'accompagnement en loisirs à la Municipalité de Boischatel, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Renouvellement de l'entente avec la SQ**

18-03-9296

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil effectue le renouvellement de l'entente avec la Sûreté du Québec pour la vérification des antécédents des personnes œuvrant au terrain de jeux et que Sylvie Dallaire, directrice des loisirs soit nommée comme représentante de la municipalité pour le suivi et la vérification des documents demandés, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)**

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 15 février 2018

**Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :**

**Au PIIA :**

1. Pour la demande de construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 62-66, rue Dameg;
2. Pour la demande de construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 74-70, rue Dameg;
3. Pour la demande de construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 78-82, rue Dameg;
4. Pour la demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 212, rue du Tricentenaire;
5. Pour la demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 216, rue du Tricentenaire;
6. Pour la demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 29, rue Dameg;
7. Pour la demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 33, rue Dameg;
8. Pour la demande de construction d'un abri d'auto annexé à la résidence au 6060, avenue Royale;
9. Pour la demande de réfection de la toiture de la résidence au 6502, avenue Royale;

**À la dérogation mineure :**

- Pour le 61, chemin du Lac-la-Retenu Sud, pour autoriser l'opération cadastrale du lot projetée 6 192 872 avec une largeur de ligne avant de 15,24m au lieu de 50m, tel qu'exigé par le règlement de lotissement. Le motif de cette décision se justifie par le fait que la superficie du lot sera moins dérogatoire qu'actuellement et que la largeur ligne avant actuel est déjà dérogatoire et la ligne avant avait un angle qui n'était pas opportun de reproduire.

**Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)**

- Achat d'un débitmètre pour les réseaux où on a besoin de faire des calculs au coût de 8750\$.

**PluMobile (Diane Giguère)**

- Une tarification spéciale est prévue pour les groupe en dehors des heures régulières ;
- Il y aura la possibilité de mettre de la publicité sur les abribus ;
- Suite à une étude : 90% de gens satisfait pour le service de transport ;

**9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA**

**Deltec construction Inc**

18-03-9297

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 62-66, rue Dameg ;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 février 2018;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Deltec construction Inc, soit la construction d'une résidence unifamiliale jumelée de 12.20m x 8.53m au 62-66, rue Dameg, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Deltec construction Inc**

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 70-74, rue Dameg;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 février 2018;

18-03-9298 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Deltec construction Inc, soit la construction d'une résidence unifamiliale jumelée de 12.20m x 8.53m au 70-74, rue Dameg, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Deltec construction Inc**

18-03-9299 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 78-82, rue Dameg;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 février 2018;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Deltec construction Inc, soit la construction d'une résidence unifamiliale jumelée de 12.20m x 8.53m au 78-82, rue Dameg, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Les constructions Reno Plourde**

18-03-9300 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 212, rue du tricentenaire;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 février 2018;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Les constructions Reno Plourde, soit la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 9.75m x 9.27m au 212, rue du tricentenaire au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Deltec construction Inc**

18-03-9301 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 216, rue du tricentenaire;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 février 2018;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Deltec construction Inc, soit la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 10.16m x 7.62m au 216, rue du tricentenaire au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Les constructions Reno Plourde**

18-03-9302 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 29, rue Dameg;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 février 2018;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Les constructions Reno Plourde, soit la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 9.75m x 8.66m au 29, rue Dameg, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

### **Les constructions Reno Plourde**

18-03-9303 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 33, rue Dameg;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 février 2018;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Les constructions Reno Plourde, soit la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 9.75m x 8.66m au 33, rue Dameg, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

### **Yvon Chouinard**

18-03-9304 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'un abri d'auto annexé à la résidence au 6060, avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 février 2018;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Yvon Chouinard, soit la construction d'un abri d'auto annexé à la résidence de 5m x 3.35m x 2.74m au 6060, avenue Royale, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

### **Roger Therrien**

18-03-9305 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection de la toiture de la résidence au 6502, avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 15 février 2018;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Roger Therrien, soit la réfection de la toiture de la résidence au 6502, avenue Royale, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

## **10. Dérogation mineure**

### **Pour le 61, chemin du Lac-la-Retenue Sud**

18-03-9306 CONSIDÉRANT QUE Danièle Rousseau a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;  
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à autoriser l'opération cadastrale du lot projetée 6 192 872 avec une largeur de ligne avant de 15,24m au lieu de 50m, tel qu'exigé par le règlement de lotissement;  
CONSIDÉRANT QUE la superficie du lot sera moins dérogatoire qu'actuellement;  
CONSIDÉRANT QUE la largeur de la ligne avant actuelle est déjà dérogatoire et que cette ligne avant possède un angle qui n'est pas opportun à reproduire;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 15 février 2018;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 61, chemin du Lac-la-Retenue Sud visant à autoriser l'opération cadastrale du lot projetée 6 192 872 avec une largeur de ligne avant de 15,24m au lieu de 50m, tel qu'exigé par le règlement de lotissement, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

- 18-03-9307 **11. Adoption du règlement #18-655 « Règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux »**  
ATTEND QU'une présentation du règlement et qu'un avis de motion ont dûment été donné à la séance ordinaire du 5 février 2018 ;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,  
Que la Municipalité de l'Ange-Gardien adopte le règlement #18-655 « Règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux » en annexe au procès-verbal, comme faisant partie intégrante.
- 18-03-9308 **12. Adoption du règlement #18-656 « Règlement portant sur la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité et applicable par la Sûreté du Québec »**  
ATTEND QU'une présentation du règlement et qu'un avis de motion ont dûment été donné à la séance ordinaire du 5 février 2018 ;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,  
Que la Municipalité de l'Ange-Gardien adopte le règlement #18-656 « Règlement portant sur la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité et applicable par la Sûreté du Québec » en annexe au procès-verbal, comme faisant partie intégrante.
- 18-03-9309 **13. Mandat pour assistance technique – ingénieurs**  
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil mandate la firme Tetra Tech QI inc. pour l'assistance technique pour différents sujets, soit une enveloppe budgétaire de 5000\$ plus taxes, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 18-03-9310 **14. Mandat au service d'évaluateurs**  
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil mandate M Arthur Beaudry, évaluateur, le service d'évaluation de la municipalité, afin d'émettre un avis-analyse et explications pour l'évaluation de propriétés sur chemin privé versus rue municipale, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- 18-03-9311 **15. Acquisition de la propriété lot #4 440 295**  
ATTENDU que la municipalité de L'Ange-Gardien souhaite procéder à l'acquisition de l'immeuble situé sur le lot 4 440 295 au montant de 33 150\$ plus les taxes applicables;  
ATTENDU que l'huissier Bernard Paré est responsable de la vente sous contrôle de justice de l'immeuble situé sur le lot 4 440 295;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,  
QUE la municipalité de l'Ange-Gardien effectue l'acquisition de la propriété #4 440 295 au montant de 33 150\$ plus les taxes applicables  
ET d'autoriser Pierre Lefrançois, maire, et Lise Drouin, directrice générale à signer tous documents nécessaires pour l'acquisition de l'immeuble.
- 18-03-9312 **16. Renouvellement d'octrois de contrats de services divers**  
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle les contrats suivants :  
- Dénégement Daniel Lachance pour le service d'une faucheuse mécanique avec opérateur pour un coût de 85\$ / heure ;  
- Groupe Less-Vil inc. pour les travaux de réparation de bordures et trottoirs aux mêmes conditions que 2017;  
- Les Entreprises Gonet Inc. pour le marquage de chaussée aux mêmes conditions que 2017 ;  
- Sani-Orléans Inc. pour la vidange des puisards aux mêmes conditions que 2017 ;  
APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

- 18-03-9313 **17. Appels d'offres sur invitation pour le service de conteneur de l'écocentre et les travaux de réparation de pavage**  
IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller,  
QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue des appels d'offres sur invitation pour :  
- le service de conteneur de l'écocentre pour les années 2018 et 2019 ;  
- travaux de réparation de pavage pour la saison 2018 ;  
APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 18-03-9314 **18. Pacte rural 2018**  
IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil autorise la directrice générale à présenter le projet d'identification du territoire, soit par l'installation d'enseignes de noms de rues, phase 2, pour le Fonds de développement des territoires- milieux ruraux pour l'année 2018, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 18-03-9315 **19. Adoption du plan de mise en œuvre et avis favorable à l'égard du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie**  
CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de la Côte-de-Beaupré est en vigueur depuis le 2 février 2011;  
CONSIDÉRANT QUE l'article 29 de la loi sur la sécurité incendie prévoit que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;  
CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie fera l'objet d'une analyse par les conseillers en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique et qu'au terme de cette analyse une demande d'attestation de conformité sera adressée au ministère de la Sécurité publique;  
CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Côte-de-Beaupré a transmis le 3 août 2017 à l'ensemble des municipalités de la MRC leur plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie révisé décrivant les mesures envisagées afin d'atteindre les objectifs ministériels;  
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien est en accord avec les actions figurant à l'intérieur de son plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de la Côte-de-Beaupré;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la Municipalité DE l'Ange-Gardien :  
  - ADOPTE le plan de mise en œuvre tel que transmis par la MRC de la Côte-de-Beaupré le 3 août 2017;
  - ÉMET un avis favorable à l'égard de la version révisée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de la Côte-de-Beaupré.
- 18-03-9316 **20. Plan de mise en œuvre pour l'année 7 – 2017 Service incendie Boischatel – L'Ange-Gardien**  
ATTENDU que le conseil a pris connaissance du rapport de mise en œuvre 2017 du directeur du service incendie Boischatel – L'Ange-Gardien ;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la Municipalité DE l'Ange-Gardien accepte le rapport déposé par M Normand Huot, directeur du service incendie, soit le plan de mise en œuvre prévu pour l'année 7 du schéma – 2017.
- 21. Avis de motion et présentation du projet de règlement sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants**  
Un avis de motion est donné par Roger Roy, conseiller, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement portant sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants.  
Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.  
L'adoption aura lieu le 3 avril 2018 à 20h.
- 22. Autorisation de dépense pour la réfection de pavage de la rue Casgrain**  
ATTENDU les travaux de 2017 effectués sur la rue Casgrain ;  
ATTENDU que la deuxième couche de pavage est prévue pour 2018 ;

ATTENDU que la municipalité juge accessoire au projet de réfection de diverses rue lot 1, puisque ce segment de rue est contiguë et à l'intérieur des travaux de réfection de rues, et qui a été grandement sollicité pendant les travaux résultant d'une détérioration accélérée ;

18-03-9317 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, QUE le conseil autorise la dépense de réfection de pavage des parties restantes de la rue Casgrain à la firme Allen Entrepreneur général, pour un coût de 80 000\$ plus taxes, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**23. Mandat pour l'élaboration du programme d'équité salariale**

18-03-9318 IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil mandate le Carrefour du Capital Humain de l'UMQ afin d'effectuer l'élaboration du programme d'équité salariale, pour un coût de 3900\$, plus taxes, plus les frais de déplacement et frais afférents au prix coutant, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

#### **24. Deuxième période de questions**

#### **25. Divers**

**1 Démissions et appels de candidatures - bureau municipal**

18-03-9319 IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil accepte les démissions de Manon Cloutier, secrétaire-trésorière adjointe et Elena Bournatzis, secrétaire réceptionniste, et, d'autoriser les deux appels de candidatures pour le remplacement des deux postes, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**2 Autorisation de dépense pour l'urbanisme**

18-03-9320 IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil autorise le versement de la cotisation 2018-2019, d'urbaniste-stagiaire à Teddy Deschampt, technicien en urbanisme, au coût de 388.80\$, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**3 Contribution annuelle de l'entente de « Services aux sinistrés » de la Croix Rouge canadienne**

18-03-9321 IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien autorise le versement de la contribution annuelle de l'entente de Services aux sinistrés de la Croix Rouge canadienne pour avril 2018 à mars 2019, pour un coût de 619.04\$, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

#### **26. Levée ou ajournement de la séance**

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

18-03-9322 IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h30, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

---

Pierre Lefrançois, Maire

---

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale